

Hygiéniste

Organiser, coordonner et mettre en œuvre les actions relatives à l'hygiène hospitalière, la prévention du risque infectieux et la lutte contre les infections associées aux soins.

(Ex Spécialiste en hygiène)

QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

HYGIÈNE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 6 (Licence)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS

30F10

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Appui au contrôle du respect des règles, procédures, protocoles, normes et standards
- Audit et enquêtes relatifs à la prévention des infections associées aux soins, rédaction des rapports, suivi des plans d'actions
- Conception, formation (initiale et continue), accompagnement et sensibilisation des professionnels et des usagers à la prévention des infections associées aux soins (techniques, règles et procédures)
- Conseil pour l'élaboration et l'actualisation des procédures, protocoles ou des consignes et règles relatives à la prévention des infections associées aux soins
- Elaboration de recommandations sur l'organisation des circuits et la protection des personnes lors de la réalisation de travaux, sur la conception de bâtiments, l'implantation d'équipements, l'achat de matériels et de produits d'hygiène
- Élaboration et rédaction de rapports d'activité
- Etude financière dans le cadre de projets en rapport avec la prévention des infections associées aux soins
- Mise en oeuvre d'améliorations des pratiques de soins au regard de la réglementation et des recommandations des sociétés savantes
- Mise en place et suivi de plans et d'actions de prévention
- Renseignement des données et suivi des indicateurs nationaux et institutionnels
- Signalement, traitement et suivi des infections associées aux soins et des alertes
- Veille réglementaire et professionnelle et diffusion aux professionnels

SAVOIR-FAIRE

- Argumenter et convaincre dans une relation de confiance des interlocuteurs si besoin négocier des accords

- Auditer l'état général d'une situation, d'un système, d'une organisation dans son domaine de compétence
- Concevoir, formaliser et adapter des procédures/protocoles/modes opératoires/consignes relatives à son domaine de compétence
- Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et/ou la personne accueillie et / ou son entourage
- Entreprendre toutes les actions adaptées en situation de crise ou d'épidémie
- Évaluer la conformité de la mise en oeuvre d'une procédure/norme/règle, consigne relevant de son domaine de compétence
- Fixer des objectifs, mesurer les résultats et évaluer les performances collectives et/ou individuelles
- Former et conseiller guider les choix d'une personne ou d'une équipe
- Identifier, analyser, évaluer et prévenir les risques relevant de son domaine, définir les actions correctives/préventives
- Utiliser les logiciels métier

CONNAISSANCES REQUISES

- Bureautique (Excel et Word avancés et bases de données) (15052)
- Communication (15034)
- Conduite de projet (32035)
- Épidémiologie (43009)
- Hygiène hospitalière (43403)
- Matériels de soins et consommables (43403)
- Microbiologie (12026)
- Négociation : méthodes et techniques (150005)

FORMATION

Licence professionnelle Gestion du risque infectieux associé aux soins (GRIAS) (43403)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

VALIDEUR

Université de Strasbourg

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Consulter le [Descriptif de la formation](#)

Contact : Université de Strasbourg - Service Formation Continue : <http://sfc.unistra.fr/>

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale
 - Formation continue
-

MODALITÉS D'ADMISSION

- 3 ans d'exercice professionnel requis pour les infirmiers, masseurs-kinés, techniciens de laboratoire, manipulateurs d'électro-radiologie.
 - Sans conditions pour les infirmiers spécialisés, cadres de santé, sages-femmes, personnels médicaux
-

VAE (VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE)

Le diplôme peut être acquis tout ou en partie par la VAE.

PROGRAMME

Le parcours de formation comprend 4 grandes étapes : Formation de base en hygiène hospitalière = DUPIN (18 crédits ECTS)

UE 1 à 5 (175 h) : correspond au diplôme universitaire de prévention des infections nosocomiales de l'Université de Strasbourg (DUPIN)

Formation complémentaire en hygiène hospitalière (18 crédits ECTS)

UE 6 à 9 (140 h)

UE 6 : Communication et management de projets.

•UE 7 : Responsabilité médicale en matière d'infection associée aux soins.

•UE 8 : Qualité et gestion des risques.

•UE 9 : Pédagogie, informatique et anglais médical. Les cours d'anglais et d'informatique ont lieu tout au long de l'année soit en cours du soir soit à distance (classe virtuelle).

Projet tutoré (6 ECTS)

travail de recherche avec rédaction de mémoire portant sur une thématique d'hygiène hospitalière ou de prévention des IAS.

Stage d'insertion professionnelle (18 crédits ECTS)

durée 12 semaines dans une EOH. Possibilité de segmenter sans toutefois qu'une période de stage ne soit

inférieure à un mois.

Durée : 9 sessions de 5 jours et 12 semaines de stage, modulables

OBTENTION DU DIPLÔME

Validation de l'ensemble des UE, du projet tutoré et du stage d'insertion professionnelle.

Chaque UE est à valider indépendamment.

Les crédits (ECTS) seront acquis pendant une durée maximale de 5 ans si le diplôme complet n'est pas obtenu.

STATUT ET ACCÈS

Corps des cadres de santé paramédicaux

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Cadre de santé paramédical (11 échelons)
 - Cadre supérieur de santé paramédical (8 échelons)
 - Cadre de santé paramédical hors classe (5 échelons + 1 échelon spécial)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours interne sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département ou dans plusieurs départements

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet et dans les agences locales pour l'emploi

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé
- Etre fonctionnaire hospitalier appartenant aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps.

OU

- Etre agent non titulaire de la fonction publique hospitalière
- Etre titulaire de l'un des diplômes d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé
- Compter au moins 5 ans de service effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique

Quota : au moins 90 % des postes offerts aux concours interne et externe

Concours externe sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département ou dans plusieurs départements

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet et dans les agences locales pour l'emploi

Conditions

- Etre titulaire des diplômes ou titres requis pour le recrutement dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé (ou de certificats équivalents)
- Compter au moins 5 ans d'exercice dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques ou les corps équivalents des secteurs public ou privé

Quota : 10 % des postes offerts aux concours interne et externe

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme de cadre de santé

Conditions

- Réussite à l'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment à la demande de l'intéressé

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois classé de catégorie A
 - Justifier des diplômes, titres ou autorisations exigés pour l'accès au corps
-

Ressortissants européens

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ paramédical

Concours professionnel ouvert dans chaque établissement

CONDITION

- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical

AU GRADE DE CADRE DE SANTÉ paramédical hors classe

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Compter au moins 1 an dans le 4ème échelon du grade de cadre de santé paramédical
- Justifier de 8 ans d'exercice dans des emplois ou fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité

OU

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Avoir atteint le 8^{ème} échelon du grade de cadre de santé paramédical
- Avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle
- Avoir obtenu 4 nominations par inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Fonctions

- Fonctions d'encadrement d'un nombre élevé de cadres de santé paramédicaux et de personnels de soins
- Fonctions à haut niveau de responsabilité : direction, coordination, encadrement, coordination de projets (liste fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la fonction publique)

AU GRADE DE DIRECTEUR DES SOINS DE 2^{ÈME} CLASSE

Concours national interne sur épreuves

CONDITIONS

- Être cadre de santé
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 780
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux hors normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'hôpital de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 852

- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'hôpital hors normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Prérequis

- Exercice professionnel approfondi dans les services de soins.

Diplômes préconisés

- Diplôme para-médical (niv III) et complément en hygiène hospitalière (DU par exemple)

Relations professionnelles

- Directions des soins et activités paramédicales et direction des travaux et des services techniques pour l'intégration de l'hygiène dans leur politique (soins, investissements).
- Sous-commission de la CME chargée de la lutte contre les infections nosocomiales, des médicaments pour répondre aux demandes.
- Ensemble des professionnels médicaux, para- médicaux et en lien avec l'hygiène, pour améliorer les pratiques, adapter les procédures, s'assurer qu'elles sont mises en œuvre, les évaluer
- Direction de la qualité et de la gestion des risques pour la coordination des orientations et actions
- Laboratoire de microbiologie pour le suivi de l'écologie microbienne de l'établissement (évolution des résistances, flore microbienne en présence)
- Les CLIN et réseaux régionaux pour le suivi régional des alertes et pour les enquêtes nationales et régionales
- Services économiques pour les achats de produits d'entretien, de matériel

- Conseiller en prévention des risques professionnels et service de santé au travail dans le cadre de la prévention des risques professionnels (risque biologique, vaccinations)
- Instituts de formation pour sensibiliser les professionnels

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
-

AUTRES APPELLATIONS COURANTES

- Infirmier(ère) hygiéniste
- Cadre hygiéniste
- Cadre conseil en hygiène hospitalière
- Spécialiste hygiéniste

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Animateur\(trice\) qualité / gestion des risques](#)
 - [Coordinateur\(trice\) qualité / gestion des risques](#)
-